



Association  
des Bibliothécaires  
de France

## COMMISSION BIBLIOTHÈQUES EN RÉSEAU

### LETTRE DE MISSION

Projet de lettre de mission pour une commission nationale *Bibliothèques en réseau*

**Commanditaire :** Bureau national de l'ABF, représenté par la présidente, Alice Bernard

**Responsable de la commission :** Dominique Lahary

**Référente au Bureau national :** Loriane Demangeon

#### Contexte

Après les lois de réforme territoriale qui se sont succédées de 2010 à 2017, l'organisation territoriale de la France a connu une transformation notable qui ne devrait évoluer qu'à la marge dans les années à venir. Le phénomène majeur est la montée en charge de l'intercommunalité qui peut transformer le mode d'organisation de certains services publics, dont celui des bibliothèques. Nous assistons à un mouvement majeur qui n'a cessé de se développer depuis les années 1970 et auquel les lois successives de réforme territoriale ont procuré un cadre durable tout en permettant des formules très diverses et évolutives de mise en place.

Or ces diverses formules de mise en réseau et de coopération bouleversent profondément le fonctionnement des bibliothèques dans tous ses aspects, humains, organisationnels, techniques, bibliothéconomiques. Au-delà du contexte intercommunal, les autres niveaux de coopération entre bibliothèques territoriales (département, région, échelle nationale) sont également en mouvement. Tout indique que ces mutations sont appelées à se déployer sur de nombreuses années.

Par ailleurs, la coopération et les réseaux concernent depuis longtemps d'autres types de bibliothèques, à commencer par celles relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, phénomène accentué par les regroupements et fusions d'universités.

Enfin, la coopération entre bibliothèques territoriales et bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche, est susceptible de se développer notamment sur une base territoriale.

L'ABF doit jouer pleinement son rôle dans cette mutation, en favorisant les échanges d'idées et d'expériences, en produisant des outils et des analyses en direction des professionnels et des élus, en agissant le cas échéant pour des mesures législatives ou réglementaires.

Une commission composée de représentant-e-s des groupes régionaux semble adaptée au sujet.

## **Missions**

*Constituée de représentant-e-s des groupes régionaux de l'ABF, la commission Bibliothèques en réseau traite du fonctionnement en réseau et de la coopération en matière de bibliothèque aux échelles communale, intercommunale, départementale, régionale et nationale.*

*Le contexte intercommunal est étudié prioritairement.*

*La commission peut également étendre son objet aux autres types de bibliothèques en particulier les bibliothèques d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à la coopération entre bibliothèques territoriales et d'enseignement et de recherche.*

## **Objectifs**

- *Conseiller le conseil national et le bureau national dans la prise en compte de la coopération et de la mise en réseau ;*
- *Effectuer une veille, rassembler de la documentation sur le sujet ;*
- *Suivre la mise en place de la réforme territoriale et d'une manière générale des diverses solutions intercommunales dans chaque région ;*
- *Fournir des informations et des outils pour l'action aux adhérents, aux personnels de bibliothèques en général, aux cadres dirigeants territoriaux, aux élus, aux universitaires ;*
- *Faciliter le partage d'expériences.*

## **Constitution**

La commission est composée de représentant-e-s des groupes régionaux désigné-e-s par leur conseil d'administration. Chaque groupe régional peut désigner une ou plusieurs personnes parmi les membres de l'ABF exerçant dans leur région. Il peut à tout moment modifier sa représentation. Le ou la responsable de la commission est désigné-e par le Conseil national.

Un appel pourra être fait aux groupes régionaux encore non représentés pour qu'ils désignent une ou plusieurs personnes.

## **Fonctionnement**

*La commission entretient un [blog spécialisé](#). On y trouve notamment une [boîte à outils](#).*

*Pour toute question ou transmettre des informations à la commission, écrire à [bibliothequesenreseau\[at\]abf.asso.fr](mailto:bibliothequesenreseau[at]abf.asso.fr).*

## **Moyens mis en œuvre :**

La commission sera composée de membres adhérents de l'association. Parmi eux, le-la responsable assurera le lien entre les travaux de celle-ci et le conseil national.

Il n'y a pas de délais déterminés pour la durée de fonctionnement de la commission.

Un appel à candidatures pour composer la commission pourra être lancé, afin qu'elle ait les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ces objectifs.

Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant sera déterminé chaque année, sera mise en place pour permettre à ses membres de se réunir périodiquement, les autres temps d'échange se faisant à distance. En fonction des opérations proposées par la commission

et/ou initiées par le Bureau national, des crédits supplémentaires pourront être alloués à titre ponctuel. La commission devra alors budgétiser l'opération, la mener et en faire l'évaluation à son terme ou en phase intermédiaire.

L'équipe permanente de salarié·e·s de l'ABF apportera son soutien à la commission suivant des modalités qui seront décidées par le Bureau national.

Le travail de la commission sera valorisé au travers des publications diverses de l'ABF.

**Représentation et instance décisionnaire :**

La commission sera régulièrement invitée au conseil national de l'ABF pour présenter ses travaux et participer aux débats, sans toutefois bénéficier de voix en cas de vote. Toute action de sa part devra être préalablement validée par le Bureau national. Un membre de celui-ci sera le référent direct de la commission pour toute question, s'engageant à lui apporter écoute et soutien, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF.

**Être membre d'une commission, c'est s'engager à :**

- être adhérent·e ABF ;
- se rendre disponible pour les réunions de travail ;
- participer activement et régulièrement aux échanges de la commission ;
- utiliser les outils collaboratifs mis à disposition ;
- avoir envie de d'œuvrer en faveur de l'ABF et des bibliothèques.